



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2023-335

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2023-08-29-00007 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-125 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du groupe hospitalier de SECLIN-CARVIN (Nord) (3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-08-29-00007

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2023-125 modifiant la
composition nominative du conseil de
surveillance du groupe hospitalier de
SECLIN-CARVIN (Nord)

**ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2023-125
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU GROUPE HOSPITALIER SECLIN-CARVIN (NORD)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI Hugo ;

Vu l'arrêté DOS-SDE-GRH-2016-02 du 29 janvier 2016 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du groupe hospitalier Seclin-Carvin (Nord) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 13 avril 2023 modifiée portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu la délibération du conseil de la Métropole Européenne de Lille du 30 juin 2023 relative à l'ajustement des désignations de représentants au sein d'organismes extérieurs ;

Considérant la désignation de Monsieur Kwami AGBEGNA en qualité de représentant de la Métropole Européenne de Lille au sein du conseil de surveillance du groupe hospitalier de Seclin-Carvin, en remplacement de Monsieur Joffrey ZBIERSKI;

ARRÊTE

Article 1er :

À la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du groupe hospitalier de Seclin-Carvin est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

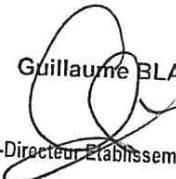
Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur par intérim du groupe hospitalier de Seclin-Carvin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **29 AOUT 2023**

Pour le directeur général et par délégation,


Guillaume BLANCO
Sous-Directeur Etablissements de Santé

ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-SDE-GRHH-2023-125)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur François-Xavier CADART, maire de Seclin, commune siège de l'établissement, et Monsieur Pierre ESTAGER, représentant de la commune de Carvin ;
- Monsieur Philippe KEMEL, représentant de la communauté d'agglomération Hénin-Carvin ;
- Monsieur Kwami AGBEGNA, représentant de la Métropole Européenne de Lille ;
- Madame Frédérique SEELS, représentante du Président du conseil départemental du Nord.

2°/ en qualité de représentants du personnel

- Madame le Docteur Florence COMPAGNON et Monsieur le Docteur Michael AMZALLAG, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Nicolas VAN BOSSEL, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Tony DOS SANTOS et Monsieur Antoine ESTAGER, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur le Docteur Bernard BAILLEUX et Madame Nicole DELOS , personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Vincent DEBRIFFE, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Nord ;
- Monsieur Robert HOUZE (Union fédérale des consommateurs-Que Choisir (UFC-Que Choisir)) et Madame Sylvie LEMAIRE (association pour l'information et la défense des consommateurs salariés-confédération générale du travail (INDECOSA CGT)), représentants des usagers désignés par le Préfet du Nord.